



Taux d'endettement de 100%

Par **Steevejones**, le **29/03/2025** à **06:02**

Bonjour, J ai souscrit un crédit immobilier en 2017 avec une mensualité de 3400€ avec des revenus en 2016 de 37500€ et en 2015 42000€, malgré mes demandes la banque refuse de réduire la mensualité, quel recours ai-je pour les y contraindre (J ai déjà obtenu du juge une suspension de crédit de 2 ans qui est arrivé à échéance en février, J ai donc repris les paiements depuis début Mars 2025). Merci pour vos retours

Par **youris**, le **29/03/2025** à **10:48**

bonjour,

vous avez obtenu un crédit avec des mensualités que vous avez acceptées, l'organisme de crédit n'a aucune obligation de réduire les mensualités qui va augmenter la durée du crédit et donc au final les intérêts que vous devrez payés.

lors de la souscription de votre crédit, avez-vous bien donné vos revenus pour que l'organisme de crédit vous accorde un crédit avec des mensualités qui dépasse vos revenus ?

salutations

Par **Steevejones**, le **29/03/2025** à **12:19**

Oui les avis d impositions

Par **Lingénu**, le **29/03/2025** à **12:34**

Bonjour,

Il manque des données. Il est incompréhensible qu'une banque vous ait accordé un crédit dont les mensualités de remboursement absorbent la totalité de vos revenus.

Le juge a pu vous accorder des délais mais c'était à sa discrétion. Ce n'était pas de droit et

cela ne pourra être répété.

Un crédit doit être remboursé. Si vous n'y parvenez pas, il faut vendre et mieux vaut le faire avant que la banque ne saisisse le bien.

Par **Isadore**, le **29/03/2025** à **12:44**

Bonjour,

Vous avez déjà bénéficié d'un moratoire de deux ans. Le juge ne peut pas aller au-delà.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1670>

Je ne comprends pas non plus comment vous avez pu obtenir ce prêt.

La seule issue désormais, si vous ne pouvez plus faire face à vos obligations, est de vendre rapidement le bien si cela permettra de rembourser le solde restant ou de déposer un dossier de surendettement.

Par **Steevejones**, le **29/03/2025** à **13:59**

Merci pour les retours

Par **Cousinnestor**, le **29/03/2025** à **15:14**

Hello !

Steeve si vous ne pouvez pas continuer à payer les mensualités* dues la banque va très probablement vouloir faire vendre votre bien. Vous n'avez pas de "recours" (comme si vous étiez victime d'un acte frauduleux). Mais vous avez certainement intérêt à faire un dossier de surendettement :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-rembourser-credit-emprunt-immobilier>

* Qu'elles soient de l'ordre de vos revenus est absolument incompréhensible ! il y a une explication que vous ne nous dites pas

A+

Par **Steevejones**, le **29/03/2025** à **15:24**

La seule explication est que je voulais un crédit sur courte durée

Par **youris**, le **29/03/2025** à **16:13**

même sur un crédit de courte durée, le montant de vos échéances était incompatible avec vos revenus.

aviez-vous un garant ?

Sinon comme Cousinnestor, je suis dubitatif sur votre situation,

Par **Steevejones**, le **29/03/2025** à **16:49**

Non pas de garant, vous doutez de mes dires mais je relate les faits rien de moins ni de plus

Par **Cousinnestor**, le **29/03/2025** à **17:07**

(suite)

Désolé d'être dubitatif Steve, mais voyez mon incompréhension, il y a des quantités de gens qui n'arrivent pas à emprunter car leurs besoins d'emprunt dépassent un peu trop le plafond de principe des 35% de leurs revenus.

Alors effectivement un prêt accordé avec un endettement de l'ordre de 100% des revenus c'est un OVNI ! Je me demande comment vous viviez sans revenus de fait puisque qu'ils étaient happés par le remboursement. Et c'est pourquoi vous n'aviez plus pu payer je suppose et que vous êtes de nouveau en difficulté.

Ca ne change rien à ma réponse sur la manière de sortir de votre situation actuelle.

A+

Par **jodelariege**, le **29/03/2025** à **17:07**

bonjour

vous parlez de 3400 euros de crédit par mois

mais ce sont les bons chiffres ?

"avec une mensualité de 3400€ avec des revenus en 2016 de 37500€ et en 2015 42000€"

c'était 42000 euros par mois ou par an? par mois c'était effectivement tenable mais par an cela faisait 3500 euros par mois de revenus et donc 3400 euros de crédit par mois aussi. donc plus rien pour payer les charges ,manger s'habiller ect ect ect aucune banque n'aurait accepté de vous faire credit car vous auriez été dans l'incapacité de rembourser

Par **Cousinnestor**, le **29/03/2025** à **17:16**

(suite)

Comme vous Jo je reviens sur ces chiffres : considérant le titre de Steeve je les ai lus comme comportant un zéro de trop ou comme étant annuels.

S'ils ce sont des vrais revenus mensuels cela fait un endettement de moins de 10 % ! Du coup cette fois le mystère c'est l'incapacité dans laquelle Steeve s'est trouvé de payer ses mensualités au point d'avoir déjà obtenu une suspension de versement de 2 ans et de se retrouver à nouveau dans cette incpacité à la fon de ce délai !

Quelle est la clé de l'énigme ? Je donne ma langue au chat... 😊

A+

Par **Isadore**, le **29/03/2025** à **21:02**

Il y avait peut-être une épargne très importante, ou un bien immobilier qui aurait dû être vendu ?

Normalement le délai de grâce est accordé par le JEX quand le débiteur rencontre des difficultés temporaires (par exemple une procédure judiciaire en cours), et surtout quand les difficultés sont indépendantes de sa volonté.

Par **Cousinnestor**, le **29/03/2025** à **21:33**

(suite)

Isadore on peut supposer plein de choses 😊, seul Steeve peut nous dire la bonne.

A+